



Compte-rendu de l'audience au cabinet du ministre le vendredi 7 septembre 2018

Le SNIA-IPR représenté par Marie Musset, Mohammed Darmame et Alain Marie a rencontré le vendredi 7 septembre Isabelle Bourhis, conseillère sociale au cabinet du ministre chargée des partenariats et de la vie scolaire, en présence de Catherine Vieillard, sous directrice des lycées et de la formation tout au long de la vie à la DGESCO, et de Valérie Le Gleut, cheffe du service de l'encadrement à la DGRH.

En propos liminaires Alain Marie a rappelé le contexte d'une année scolaire marquée par la mise en œuvre de la réforme du lycée dans un calendrier contraint, alors que les inspecteurs sont par ailleurs fortement mobilisés par les nombreux autres dossiers, en particulier les rendez-vous de carrière. À ceci s'ajoute l'annonce pendant l'été par les ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur de la fusion des académies. Annonce qui suscite de fortes interrogations chez les collègues.

■ La réforme du lycée et du baccalauréat

Le SNIA-IPR regrette que la consultation avec les OS, qui s'était engagée sur de bonnes bases lors de la rédaction puis de la publication du rapport Mathiot, se soit étiolée. La consultation des textes s'est ensuite opérée principalement dans le cadre du CSE mais dans des conditions insatisfaisantes. Rythme effréné des réunions, textes remis tardivement ; modalités de travail qui ne sont pas propices à un dialogue social serein et constructif auquel notre organisation est attachée.

Si nous souscrivons à la définition de l'agilité, identifiée par le ministre, lors de son intervention à l'ENA en ce qui concerne le travail des inspecteurs : expertise de terrain, audit et conception de la ressource, réactivité, rapidité, nous rappelons que sur le court terme (évaluations) comme sur le moyen terme (réforme du lycée) les IA-IPR jouent un rôle majeur pour accompagner le changement dans un contexte de travail difficile.

Les échanges ont porté sur les tests d'évaluation en 6^{ème} et en seconde, leur impact sur l'aide aux devoirs et l'accompagnement personnalisé. Nous avons fait état des difficultés liées au calendrier de passation tardif des tests qui contrarie l'ambition affichée du dispositif d'établir une pédagogie différenciée et une aide la plus personnalisée possible. D'autant que les disciplines concernées par les tests sont aussi celles dont les programmes ont fait l'objet d'ajustements publiés pendant l'été (BOEN n°30 du 26 juillet 2018).

La réforme du lycée en cours et du baccalauréat 2021, comme les réformes précédentes du système éducatif, reposent sur l'accompagnement décisif des IA-IPR. Notre syndicat demande au ministère d'être attentif aux difficultés exprimées par les acteurs du terrain et d'y répondre.

La conseillère sociale précise que le dispositif *Devoirs faits* est encore à déployer ; les dispositions sont encore très hétérogènes. Elle rappelle que le dispositif est obligatoire et qu'il concerne essentiellement le français (ou plutôt l'expression écrite dans toutes les disciplines) et qu'il ne doit en principe pas être effectué par les AED. Le dispositif *Devoirs faits* demande sans aucun doute d'amender les projets d'établissement.

Nous avons relayé l'inquiétude exprimée par nos collègues sur la cohérence et la lisibilité du choix des spécialités par les élèves avec la poursuite des études post-bac. Madame Vieillard aborde la note de service du 5 septembre qui organise la mise en place des spécialités. Elle précise que ces dernières seront basées sur les ressources de l'établissement, sauf si interfère la question de l'attractivité des territoires. Sept spécialités devraient être proposées dans tous les établissements.

La réflexion sur la procédure actant les choix des élèves est encore en phase de réflexion. Les modalités de choix et d'affectation des élèves en enseignement de spécialité feront l'objet d'une autre note de service dont la publication est annoncée pour mi-septembre.

Inquiétude aussi sur l'organisation et le contenu des examens, notamment le contrôle continu et le grand oral.

Nous soulignons que les étapes de la réforme du lycée (écriture des programmes en cours, consultation des enseignants en novembre 2018, discussion en séance du CSE le 11 décembre 2018 pour une publication prévue en décembre 2018) correspondent à un calendrier extrêmement contraint : ce n'est assurément pas le meilleur cas de figure pour une discussion sereine et une prise en compte efficace des conclusions auxquelles elle pourrait aboutir.

■ **Les rendez-vous de carrière**

Nous avons rappelé combien ce dossier était chronophage pour nos collègues. Dans certaines disciplines, le nombre de RDV est très élevé. Il nécessite une prise en compte dans le calibrage des postes en académies.

L'enquête que nous avons diligentée auprès des délégués académiques montre de grandes disparités selon les académies dans la procédure permettant au recteur d'arrêter l'avis final du compte-rendu. Dans la plupart des académies, les IA-IPR ont été sollicités pour proposer ces avis.

Nous avons demandé la communication du bilan des enquêtes de la DGRH sur les RDV de carrière et sur la mise en œuvre de la classe exceptionnelle.

■ **La fusion des académies**

Cette question préoccupe l'ensemble des acteurs et particulièrement le corps des IA-IPR. Madame Bourhis rappelle qu'au-delà de notre seul ministère, le passage de 26 académies métropolitaines à seulement 13 régions académiques est lié aux annonces du premier Ministre suite au rapport CAP 2022. Cette réforme répond à deux attentes : le pilotage du système éducatif d'une part et la cohérence avec les autres services de l'État d'autre part. Les recteurs seront sollicités en deux temps : d'abord une phase de diagnostic, ensuite un projet de la future organisation à rendre pour janvier 2019.

Le SNIA-IPR s'interroge sur le rôle des inspecteurs dans ces nouveaux territoires. Quel positionnement pour les IA-IPR, quelles missions, dans quel territoire. Quel impact pour les conseillers techniques sur emplois fonctionnels (Dafpic, Csaio, Dan, Dir Cab, ...). Nous avons réaffirmé notre mission première d'experts pédagogiques et d'accompagnement des professeurs au plus près du terrain en collaboration avec les chefs d'établissement et notre positionnement comme acteurs essentiels du pilotage stratégique et pédagogique. Nous avons rappelé notre fort attachement au maintien de notre lien hiérarchique direct avec les recteurs et aux liens fonctionnels que nous entretenons avec les DASEN.

Nous serons particulièrement attentifs à la gestion RH de ce dossier et à son impact sur les missions et les conditions d'exercice des IA-IPR. Il nous a été précisé que les éventuelles mobilités fonctionnelles seraient accompagnées et qu'il n'y aurait pas de mobilités géographiques forcées.

Nous avons là aussi déploré un calendrier contraint. Nous avons fortement insisté pour que les projets de réorganisation proposés par les recteurs s'élaborent dans le cadre d'un dialogue social nourri avec les organisations syndicales.

■ **Le parcours de carrière et les conditions de travail**

Nous avons de nouveau interrogé Madame Le Gleut sur la publication du texte relatif au reclassement des IA-IPR stagiaires pour lequel nous avons adressé en juillet un courrier au ministre. Madame Le Gleut nous a informé que le projet de décret serait présenté au CTMEN du 4 octobre 2018.

Nous avons exprimé notre impatience pour le lancement des travaux de **l'agenda social** pour les IA-IPR. Nous avons insisté pour la tenue d'une première réunion avant les vacances d'automne. Avec deux priorités : les conditions de travail et le renforcement de l'attractivité du métier d'IA-IPR.

Celle-ci passe par des mesures catégorielles tant au plan indiciaire qu'indemnitare. Sur le volet indemnitare, nous avons demandé l'arbitrage du ministre pour l'extension de l'indemnité REP/REP+ aux IA-IPR.

La cheffe du service de l'encadrement nous a rassuré sur le calendrier et sur la tenue d'une réunion de l'agenda social en octobre. Nous y serons forces de proposition pour relayer les mandats du congrès de Dijon, en particulier l'accès à la HEB3 en fin de classe normale et à la HEC3 en fin de hors classe.

Le SNIA-IPR a ensuite rappelé **les conditions de travail actuelles des IA-IPR**, telles qu'elles ont été révélées par notre enquête de juin 2016. Des constats qui rejoignent les conclusions de l'IGEN i : « *Les conditions de travail des inspecteurs sont soumises à des contraintes spécifiques liées à la nature de leurs missions et à la disponibilité croissante qui leur est demandée dans un espace-temps que certains d'entre eux qualifient de sans limite* ». Cela se manifeste par « *la difficulté croissante (des inspecteurs) à gérer le temps de travail et le temps tout court. Les Inspecteurs généraux estiment que ce point « justifie une attention particulière de l'institution » et « Comme cela se pratique déjà dans des organisations ou des entreprises, certaines académies envisagent de mettre au point des formes de chartes de bonnes pratiques* ».

La réflexion sur la mise en place de charte de gestion du temps est plus que jamais une demande institutionnelle relayée par le SNIA-IPR. La Circulaire du 8 juillet 2013 relative à la mise en œuvre du protocole d'accord du 8 mars 2013 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique prévoit explicitement la mise en place « *de chartes du temps prenant en compte les nécessités d'organisation du travail et les souhaits des personnels, en concertation avec les représentants du personnel et l'encadrement* ». Cette demande a été renouvelée dans la circulaire du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique.

Le SNIA-IPR informe les représentants du Ministre qu'il a travaillé à l'élaboration d'une charte de travail qui sera soumise au Bureau National du 12 septembre 2018. Une copie du document de travail de la charte et un exemplaire des principales conclusions de l'enquête du SNIA-IPR de juin 2016 ont été remis à nos interlocuteurs.

ⁱ Rôle et positionnement des inspecteurs du second degré en académie. Rapport IGE N/IGAENR Octobre 2016 , page 42